



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 6 mars 2024

Présents : Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, M. COMBE Antoine, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAUX Nicolas, M. GRANET Cyril, Mme LAROUIKERSUZAN Catherine, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme ROSOLEN Catherine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BERTHE Cédric (Mme MONCHANY Sophie).

Absents : M. BARBOSA Edgar, M. LOUBIERE Briec, M. MAZIERE Laurent.

M. COMBE Antoine a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 45,

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 février 2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Règlement intérieur du périscolaire

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du règlement intérieur du périscolaire. Il explique que celui-ci a été revu et adapté au regard des nouvelles conditions d'organisation du périscolaire désormais repris en régie par la commune avec du personnel mis à disposition par la CDC Réolais Sud Gironde.

Il rappelle au conseil que les tarifs affichés ont récemment été revalorisés.

Après un court débat, le règlement intérieur du périscolaire est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et représentés du conseil.

Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Monsieur le Maire informe que, conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, tout employeur territorial, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde (CDG 33) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG33 permet aux collectivités signataires de disposer : d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat. Il propose son expertise et un accompagnement individualisé et personnalisé dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire propose la mise en œuvre de ce dispositif avec la CDG33 par voie de convention, pour un coût annuel de 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil approuve cette adhésion.

Représentants de la Commune auprès des diverses instances et syndicats

A mi-mandat, Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil de réfléchir sur la représentativité de la commune auprès des différentes instances et syndicats à laquelle elle adhère. Après échanges, il est convenu que les élus désignés ci-dessous représenteront la commune tel que définir dans le tableau ci-après.

INSTANCE / SYNDICAT	ELUS
Communautés de communes	
Conseil communautaire	MOUTIER CHIAPPA MAZIERE
Culture et lecture publique	LAROU ROSOLEN
Enfance / jeunesse	ROSOLEN
Petite enfance	ROSOLEN
Sports	MONCHANY
Action sociale et mobilités	RIGAUD BIRAC
Voirie Communautaire	CHIAPPA
Patrimoine/Bâtiments	CHIAPPA
Finances	DUSSEAUX
Développement économique & tourisme	MOUTIER (dév éco) MONCHANY (tourisme)
Communication	MONCHANY
GEMAPI	MOUTIER
Urbanisme et droits du sol	MOUTIER

INSTANCE / SYNDICAT	ELUS
CLECT	MOUTIER
USTOM	LAROU ROSOLEN
SIAEPA	MOUTIER
Pôle territorial Sud Gironde	MOUTIER
SIPHEM	CHIAPPA
OTEM	MONCHANY
Syndicat Mixte du Dropt	DUSSEAUX
SMEAG – SAGE - CLE	LAROU
SCOT	MOUTIER
SDEEG	GRANET
Commune	
Voirie	CHIAPPA
CCAS	RIGAUD BRUNATO-BIRAC DUPUY-CHAUVIN LAROU
Cimetière / environnement	CHIAPPA LAROU ROSOLEN
Ecole	DUSSEAUX MONCHANY
Bâtiments	BERTHE CHIAPPA
Finances	MOUTIER DUSSEAUX COMBE
Urbanisme	MOUTIER
Fêtes / Cérémonie	MONCHANY GRANET
Appel d'offre	Maire et les adjoints
Communication	MONCHANY GRANET
Sport et associations	MONCHANY DUSSEAUX
Culture et patrimoine	ROSOLEN LAROU

Déclarations d'intention d'Aliéner (DIA)

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'éventuelle préemption des biens suivants :

- Appartement et garage cadastrés AR 00020 et AR 0006.
- Maison et terrain cadastrés AL 56.
- Maison et terrain cadastrés AR 0039 et AR 0040.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas préempter ces biens.

Informations diverses

- ***Budget prévisionnel 2024 et résultat exercice 2023***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le budget prévisionnel 2024 qui a été préparé par la commission finances ainsi que le résultat de l'exercice 2023 seront discutés et mis au vote lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 20 Mars 2024.

- ***Révision des tarifs du réseau de chaleur***

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la commission des finances de la commune, tenant compte du déficit récurrent du réseau de chaleur, propose une augmentation des tarifs du Kilowatt/heure.

Le tarif du Kilowatt/heure de la chaufferie est stable depuis 5 ans avec un tarif de 66 centimes.

La commission finances propose de porter le prix du Kilowatt à 84 centimes pour tenir compte des récentes augmentations du coût de l'énergie et de la main d'œuvre, et contenir une partie du déficit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette augmentation.

- ***Budget fêtes***

Madame MONCHANY, élue en charge de l'organisation des fêtes, informe le conseil qu'un budget d'environ 3 250 € est à prévoir concernant l'organisation des fêtes de la Saint-Clair.

De même, elle informe le conseil qu'un budget de 1500 € est à prévoir pour l'organisation du marché gourmand.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le maire clôture le Conseil à 20 heures 15.